

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-004-17488/25/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Open Data France et paiement de la cotisation 2025

117399

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Open Data est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations, etc. L'Open Data est la mise à disposition des données publiques à toute la population : citoyens particuliers, entreprises, associations, etc... Les différentes collectivités françaises se sont emparées de l'Open Data, guidées par des projets tels que la mission Etalab, créée en 2011.

L'ouverture des premiers jeux de données en Région PACA a été réalisée en 2012, dans le cadre de la préparation de Marseille-Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture, avec le lancement du portail partenarial régional openpaca.fr. La plupart des EPCI y avaient alors participé en mettant à disposition des données concernant la mobilité, l'accessibilité, les transports, ou encore issues du monde culturel, du Tourisme, etc.

Ce mouvement d'abord volontaire est devenu une obligation depuis la promulgation de la loi NOTRe modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en précisant que « Les collectivités territoriales de plus de 3.500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...) lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique». Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation dans les conditions prévues par la loi.

L'association Opendata France (ODF), créée le 9 octobre 2013 à Toulouse, a pour but de regrouper et soutenir les collectivités engagées activement dans une démarche d'ouverture des données publiques et de favoriser toutes les démarches entreprises par ces collectivités dans le but de la promotion de l'open data.

L'association Opendata France se donne comme objectifs :

- d'apporter à ses membres les informations, conseils ou autres soutiens nécessaires à l'ouverture des données publiques ;
- de favoriser les négociations avec l'ensemble des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec les ministères concernés, les instances de régulation et les différents acteurs économiques du secteur ;
- de favoriser les productions communes par des groupes de travail ou ateliers sur des thèmes définis en commun comme devant apporter des éléments de réponse aux questions qui se posent sur l'open data et sa mise en œuvre ;
- de participer au développement du mouvement open data par toutes actions de communication (conférence...), valorisation, formation et accompagnement ;
- de représenter ses membres auprès de toute autorité publique et privée dans le but d'assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres ;
- de mettre en œuvre tous les autres moyens susceptibles d'être utilisés pour concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

OpenData France regroupe plus de 70 membres tels que :

- Angers Loire Métropole, Bordeaux Métropole, Communauté d'agglomération de Metz Métropole, Communauté d'agglomération du Pays ajaccien, Communauté d'Agglomération du Grand Poitiers, Communauté Urbaine de Strasbourg, Grenoble Métropole, Lille Métropole, Lyon Métropole, Montpellier Métropole, Nantes Métropole,

- Nice Métropole, Rennes Métropole, Toulouse Métropole, Grand Lyon, ...
- les Départements de Côte d'Amor, du Gers, de Gironde, de Loire Atlantique, de Saône et Loire, de Seine Saint-Denis, du Finistère...
 - la Collectivité de Corse ;
 - les Régions Aquitaine, Auvergne, Île-de-France, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Pays de Loire, et Rhône-Alpes ;
 - les Villes de Marseille, Aix-en-Provence, Paris, Digne les bains, La Rochelle...
 - des membres associés : Etalab, l'association LiberTIC, l'association Fondation Internet Nouvelle Génération FING, Groupement français de l'Industrie de l'Information GFII, Ville internet, les Interconnectés et Afigéo.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de pouvoir continuer à bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement pour le développement de son Open Data, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à l'association Open data France au titre de l'année 2025.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole à l'association Open-Data France et le paiement de la cotisation 2025 d'un montant de 4000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025, en section de fonctionnement : Chapitre 011, Article budgétaire 6281, Fonction 020.

Ces crédits relèvent de la politique « Appui et Ressources », de la sous-politique « Moyens Généraux et affaires générales » et du programme « Numérique » et seront exécutés par le service gestionnaire « 2INFO ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Santé, ESR,
Recherche médicale,
Economie de la santé

Emmanuelle CHARAFE